

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 novembre 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.369**

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçu le 27 octobre dernier visant à obtenir le tableau de suivi des maisons des aînés avec mise à jour la plus récente indiquant la portée (nombre de places) et les coûts.

Les renseignements répondant au libellé de votre demande ont été transmis dans le cadre d'autres demandes d'accès qui sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux aux liens suivants :

[https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces\\_info/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-d-une-demande-deacces/](https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/acces_info/decisions-et-documents-transmis-dans-le-cadre-d-une-demande-deacces/)

Plus précisément, voici les liens pour accéder directement aux documents.

2022-2023.305 - <a href="#">Décision</a>	2022-2023.305 - <a href="#">Document 1</a>
	2022-2023.305 - <a href="#">Document 2</a>
2022-2023.255 - <a href="#">Décision</a>	2022-2023.255 - <a href="#">Document 1</a>

Veuillez noter qu'il n'a pas eu de modification des coûts depuis ces réponses.

... 2

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j.

N/Réf. : 22-CR-00055-138